







Principales exigences pour la préparation et le tri préliminaire du courrier pour les options de conteneurisation de rechange

Cet aperçu présente les principales différences entre la préparation et le tri préliminaire du courrier au moyen de sacs et au moyen d'options de conteneurisation de rechange pour le courrier non mécanisable des services Médiaposte avec adresse^{MC} et Poste-publications^{MC}.*

Si vous passez...

| De | À | Envisagez ce qui suit* : |
|--|---|--|
|  <p>Sacs</p> |  <p>Conteneurs à parois rigides fournis par Postes Canada</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les conteneurs à lettres doivent être utilisés pour les articles courts et longs (CL). Les conteneurs à grands objets plats doivent être utilisés pour les articles surdimensionnés (surd.). • Le cerclage simple est acceptable pour les articles courts et longs (CL) et les articles surdimensionnés (surd.) qui se trouvent dans les conteneurs du niveau 1 (installation de livraison). • Les articles regroupés peuvent être séparés à l'aide de cartes de séparation ou au moyen du marquage à jet d'encre. • Les articles regroupés doivent faire l'objet d'un tri séquentiel et doivent être regroupés selon le Schéma de tri préliminaire national (STPN); dans un conteneur; ils doivent être orientés dans le même sens. • Des exigences précises en matière de remplissage s'appliquent aux conteneurs à parois rigides, et ce, en fonction de leur niveau de regroupement. • Un emballage peut être requis pour les conteneurs partiellement remplis afin de préserver l'intégrité de la préparation du courrier (sauf lorsqu'il est enliassé). • Les conteneurs doivent avoir des couvercles, sauf ceux qui se trouvent dans un monoteneur de niveau 1 (installation de livraison). |
|  <p>Sacs</p> |  <p>Empilage en rangées irrégulières</p> | <ul style="list-style-type: none"> • L'empilage en rangées irrégulières est acceptable pour les articles surdimensionnés (surd.) (TPIF et tri préliminaire selon le PNIA). • L'empilage en rangées irrégulières est acceptable pour tous les niveaux de regroupement, sauf pour le courrier résiduaire. • Les lisses doivent être placées en rangées directement au fond de la palette ou du monoteneur. Une séparation et des exigences de remplissage précises s'appliquent au courrier qui se trouve dans un monoteneur ou une palette, et ce, selon son niveau de regroupement et sa destination. • Les palettes doivent être fermées par un couvercle et doivent être maintenues à l'aide de trois (3) couches de film étirable pour éviter que le courrier bouge dans le conteneur. • L'étiquetage est requis uniquement pour la palette ou le monoteneur (les étiquettes de conteneur ne sont pas requises pour les envois empilés en rangées irrégulières). |
|  <p>Sacs</p> |  <p>Les boîtes en carton et les conteneurs à lettres en carton</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les boîtes utilisées pour les articles courts et longs (CL) assujettis au tri préliminaire par itinéraire de facteur doivent être de 535 mm (longueur) sur 251 mm (largeur) sur 156 mm (profondeur). Pour les articles surdimensionnés (surd.) assujettis au tri préliminaire par itinéraire de facteur, les boîtes doivent mesurer 405 mm (longueur) sur 240 mm (largeur) sur 303 mm (profondeur). Les boîtes utilisées pour les articles courts et longs ou les articles surdimensionnés assujettis au tri préliminaire selon le PNIA ne peuvent pas dépasser ces dimensions. • Les boîtes doivent être signalées en tant que conteneurs à parois rigides [fournis par la SCP] lorsque les Outils électroniques d'expédition (OEE) et les logiciels de tri préliminaire sont utilisés. • Les boîtes peuvent être utilisées avec les conteneurs à lettres ou les conteneurs à grands objets plats, à condition d'utiliser le même type de conteneur pour chaque installation de destination. • Les boîtes doivent respecter toutes les exigences applicables aux conteneurs à parois rigides (voir plus haut). |

* Cet aperçu ne s'agit pas d'une liste exhaustive et celle-ci ne devrait pas être invoquée ainsi. Veuillez consulter les Guides de préparation et de tri préliminaire du courrier applicables pour connaître toutes les exigences. Postes Canada n'accepte aucune responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes découlant des erreurs ou des omissions de ces renseignements.

Pour obtenir de plus amples détails, veuillez consulter les Guides de préparation et de tri préliminaire du courrier applicables à l'adresse postescanada.ca/preparationcourrier.

Lire le verso pour obtenir un aperçu des nouvelles spécifications du courrier mécanisable